

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu du Cabinet **AJP CONSEIL** dont le siège social est à LA VARENNE SAINT HILAIRE la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour l'année 2019.

Fait à Paris, le 06 mars 2019

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

